

**8 – Domaines de  
compétences par thèmes**

**8.8 – Environnement**

**Objet :** Assistance à  
Maîtrise d'ouvrage pour  
l'étude préalable au transfert  
et à l'exercice de la  
compétence  
« assainissement » -  
Mission à Ingé'Eau

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°3 du 23 janvier 2017 et n°1 du 31 mai 2017,

Considérant la nécessité pour l'Intercom de la Vire au Noireau de se faire assister pour l'étude préalable au transfert et à l'exercice de la compétence « assainissement » (collectif et non collectif)

Vu la proposition de l'Agence Départementale « Ingé'Eau » pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

**DÉCIDE**

1) de confier, par convention, à l'Agence Départementale « Ingé'Eau » la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable au transfert et à l'exercice de la compétence « assainissement » (collectif et non collectif), pour un montant de 4 750 €, dans les conditions suivantes :

- Réalisation du cahier des charges et aide à la rédaction du DCE Soit 3 jours .....	1 500 €
- Analyse des offres, audition des candidats et rapports Soit 2,5 jours .....	1 250 €
- Assistance au suivi de l'étude Soit 4 jours .....	2 000 €

2) que la convention à intervenir et toutes pièces contractuelles s'y rapportant seront signées par lui-même ou son représentant.

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture
- Madame le Trésorier Principal, Comptable public
- L'Agence Départementale « Ingé'Eau »

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire, lors de la séance la plus proche, de cette décision.

Fait à Vire Normandie  
Le 11 février 2019

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



**INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Siège administratif : 2, Rue des Halles – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. : 02 31 66 66 55